

Conseil Municipal

**LISTE DES
DELIBERATIONS**



Séance du lundi 23 juin 2025 à 18h30 – Hôtel de Ville

Conformément aux articles, L2121-10, L2121-12 du Code des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages au sein de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire.

Sont présents, les Elus suivants :

Monsieur Jacky LEMOINE, Monsieur Lionel COURTIN, Madame Karine BLOCH, Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Patricia DENEUFEGLISE, Didier DUBOIS, Monsieur René FLINOIS, Madame Lylou KOMINIARZ, Monsieur Pierre BAYART, Madame Henriette FIGANIAK, Monsieur Émile GAUDET, Madame Corinne VANQUELEF, Monsieur Gilles DHELIN, Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur Laurent DERNONCOURT, Madame Gaëtane CABARET, Madame Émeline DELPLANQUE, Monsieur Olivier MANNESSIER, Monsieur Benoît PENET.

Étaient absents et représentés :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur a donné pouvoir écrit de voter en son nom Dany DUBOIS à Monsieur Laurent DERNONCOURT, Madame Sylvie HAREL à Madame Sylvie RIGOBERT, Madame Virginie ZIBRET à Madame Henriette FIGANIAK, Monsieur Arnaud BLOCH à Madame Karine BLOCH, Madame Rose-Marie CYBULSKI-LEGRU à Madame Sabine BRUNELLE

Étaient absents excusés et non représentés :

Madame Laurence FOUCAULT, Monsieur Romain LAVEDRINE

Étaient absents non représentés :

Madame Patricia POTIER

- Élection d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner au début de chaque séance, son secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner Monsieur Gilles DHELIN, secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le procès verbal.

Intercommunalité

- 1- CABBALR - Arrêt du projet du SCoT de l'Artois

Finances / Marchés publics

- 2- Décision modificative n°1 du budget primitif communal
3- Effacement de dette suite radiation de la société Domaine de la Biette
4- Admission en non valeurs- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2025
5- Vente de bois aux particuliers - Fixation des modalités et des conditions
6- Concession de service public – Tarifs pêche 2025

Ressources humaines

- 7- Création d'emplois saisonniers en contrat d'engagement éducatif
8- Revalorisation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée - Directeur de l'école de musique
9- Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée – Professeur de saxophone
10- Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée - Professeur de clarinette

Sécurité publique

- 11- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Salubrité publique

- 12- Lutte contre les dépôts sauvages – Instauration d'une amende administrative

Enseignement

- 13- Attribution de bourse à la rentrée scolaire

Sports

- 14- Subventions aux associations sportives - Acompte 2025
15- Bourse aux projets - Athlétic Boxing Divion Calonne

Associations

- 16- Bourse aux projets - Country Jump Divion

Citoyenneté

17- Signature de la convention de partenariat avec Indelab

Culture

18- Subvention annuelle à l'Harmonie Municipale

Conseil Municipal
Séance du lundi 23 juin 2025 à 18h30
au sein de l'Hôtel de Ville

Les délibérations adoptées à l'unanimité sont les suivantes :

- 1- CABBALR - Arrêt du projet du SCoT de l'Artois
- 2- Décision modificative n°1 du budget primitif communal
- 3- Effacement de dette suite radiation de la société Domaine de la Biette
- 4- Admission en non valeurs- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2025
- 5- Vente de bois aux particuliers - Fixation des modalités et des conditions
- 7- Création d'emplois saisonniers en contrat d'engagement éducatif
- 8- Revalorisation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée - Directeur de l'école de musique
- 9- Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée – Professeur de saxophone
- 10- Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée - Professeur de clarinette
- 11- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- 12- Lutte contre les dépôts sauvages – Instauration d'une amende administrative
- 13- Attribution de bourse à la rentrée scolaire
- 14- Subventions aux associations sportives - Acompte 2025
- 15- Bourse aux projets - Athlétic Boxing Divion Calonne
- 16- Bourse aux projets - Country Jump Divion
- 17- Signature de la convention de partenariat avec Indelab
- 18- Subvention annuelle à l'Harmonie Municipale

Les délibérations adoptées à 25 voix pour et 1 abstention est la suivante :

- Pour le groupe « Changeons Divion » (Monsieur Benoît PENET) :
- 6- Concession de service public – Tarifs pêche 2025

Divers

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du même Code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

Les décisions du Maire n° 2025-023 à 2025-036 sont jointes en annexe.

La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement.